

# UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DES ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL

## SAVOIR PRODUIRE...

Qualité architecturale  
Conception, évolution  
et durabilité du bâti

Qualité et confort  
des logements

Exemplarité des constructions  
performantes thermiquement

Aménagement du foncier  
Intégration dans le paysage  
urbain

Seconde vie du bâti ancien  
pour le valoriser en  
logement social (Acquisition  
Amélioration)

## ... POUR DURER

**Avoir du parc social sur  
sa commune c'est s'assurer  
d'une vision à long terme du parc  
résidentiel, le tout formalisé  
dans des Conventions d'Utilité  
Sociale (CUS)**

Simplification des échanges  
avec un seul interlocuteur

Adaptation du bâti  
aux évolutions dans le temps :  
Règlementation Thermique,  
dégradation naturelle du  
bâti, interdiction de certains  
matériaux (amiante, plomb...)

Entretien /maintenance  
du patrimoine et  
des équipements

Adaptation des logements  
au vieillissement des  
locataires et/ou handicap

Dialogue régulier avec  
les locataires, accompagnement  
en cas de difficultés  
(financières, psychiques,  
matérielles : lutte contre les  
nuisibles...)

Reconstruction ou  
requalification des quartiers  
prioritaires : partenariat fort  
avec les collectivités dans  
le renouvellement urbain

## ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

DES LOGEMENTS  
NEUFS avec  
une triple garantie  
(relogement,  
rachat, revente)  
auprès de l'habitant

### ACCESSION SOCIALE CLASSIQUE \*

Vendue en VEFA  
Salaire max. pour  
1 pers. seule :  
3 216 € net/mois

### PSLA \*

Prêt location Accession :  
les accédants bénéficient  
d'une phase locative avant  
d'accéder à la propriété.  
Salaire max. pour  
1 pers. seule :  
3 062 € net/mois

## BAIL RÉEL SOLIDAIRE

### DISSOCIER LE FONCIER DU BÂTI

L'habitant devient propriétaire  
du bâti et signe un bail BRS pour  
le droit d'occupation du terrain.  
Le foncier reste la propriété d'un  
Organisme Foncier Solidaire.

### DÉVELOPPER LA MIXITÉ SOCIALE DURABLEMENT SUR LA COMMUNE

BRS pour l'accession sociale dans  
le neuf, dans l'ancien, pour  
redynamiser les centres-villes.

## LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Une offre aux loyers adaptés  
aux revenus des ménages.

### LOGEMENTS PLAI \*

Salaire max. pour 1 pers.  
seule : 1 226 € net/mois

### LOGEMENTS PLUS \*

Salaire max. pour 1 pers.  
seule : 2 229 € net/mois

### LOGEMENTS PLS \*

Salaire max. pour 1 pers.  
seule : 2 898 € net/mois

\* Les plafonds de ressources annuelles  
(revenu fiscal de référence, différent  
du revenu net) sont consultables sur le site  
[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## MIXITÉ DES OPÉRATIONS

### ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

(école, gymnase,  
médiathèque...)

### AMÉNAGEMENT DES FONCIERS

### CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PRIVÉS

### CONSTRUCTION ET GESTION DE COMMERCES

## HÉBERGEMENT

### HÉBERGEMENT GÉNÉRALISTE

Accueil de toute personne sans-  
abri ou en détresse ( « principe  
d'inconditionnalité » ) puis orientation  
vers un hébergement ou logement  
adapté ( « principe de continuité » )  
CHU - Centre d'hébergement d'urgence  
CHRS - Centre d'hébergement et  
de réinsertion sociale

### HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE

Dispositif national  
d'accueil  
des demandeurs d'asile  
CADA, HUDA, CPH  
Protection de l'enfance  
MECS, Centres maternels  
...

### LOGEMENTS FOYERS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

### FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS FTM

### FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS FJT, pour les 18-30 ans

### LOGEMENTS ÉTUDIANTS

Résidences étudiantes  
ou universitaires

### LOGEMENTS FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES EHPAD, EHPA

### RÉSIDENCES INTER GÉNÉRATIONNELLES

## LOGEMENT SPÉCIFIQUE

### Résidence sociale

De 25 à 100 studios  
Logement temporaire  
d'environ 2 ans

**Public :** personnes rencontrant  
des difficultés sociales et/ou  
économiques ayant besoin  
d'un accès rapide au logement

### Résidence Accueil

20 à 25 studios avec un  
accompagnement social renforcé

**Public :** personnes souffrant  
de troubles psychiques

### Maison Relais pension de famille

20 à 25 studios avec  
un accompagnement social  
renforcé

**Public :** personnes isolées  
en grande précarité,  
en exclusion sociale

## LOGEMENT LOCATIF INTERMÉDIAIRE

Une offre de logements à loyer  
intermédiaire dont le niveau de loyer  
se situe entre celui du parc social et  
celui du marché. Ces logements ne  
sont pas comptabilisés au titre de  
l'article 55 de la loi SRU.

### LOGEMENTS PLI \*

Salaire max. pour 1 pers. seule : 3 518 € net/mois